

# **COMMUNE DE DANNEMOIS**

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le treize octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 octobre 2020 conformément aux articles 2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du nombre de Maires-Adjoints,
2. Election d'un 3<sup>ème</sup> Adjoint
3. Conventions avec les différentes associations
4. Modification du règlement de la cantine
5. Remplacement des élus démissionnaires dans les commissions extérieures
6. Nomination des membres du Conseil des Sages
7. Choix du nom de la nouvelle rue du lotissement le Clos de la Messe

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Sont présents : M. Fabien KEES, Maire,  
Mme Fernanda DOS SANTOS MORAIS, Mme Monique PAILLET, Maires-Adjoints  
Laurence AFONSO, Fabrice DURAND, Jennifer GAUTRET, Joanna HAMONIAUX,  
Richard HEYSEN, Olivier MARTIN, Sandra RODIER, Olivier SAILLOUR, Bertrand SARREY,  
Frantz VAUDRY, Conseillers Municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien KEES qui souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

8. Convention de rejet des eaux pluviales pour le lotissement du Clos du Verger »

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité.

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance, Monsieur Fabrice DURAND qui accepte.

Monsieur le Maire s'assure que l'ensemble des élus du Conseil Municipal a bien pris connaissance du procès-verbal du 17 septembre 2020 envoyé de façon dématérialisée et précise que l'affichage réglementaire a été respecté.

Le procès-verbal du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **1 - MODIFICATION DU NOMBRE DE MAIRES-ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Frank SZYMCZAK et Mme Alexandra BELBEOCH de leurs postes d'adjoints et de conseillers,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2014-04-02 du 28 mars 2014 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2014-04-03 du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance de deux postes d'adjoints au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu ce même jour,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

- Décide que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran,

- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le quatrième rang (troisième adjoint),

## **2 – ELECTION D'UN 3<sup>EME</sup> ADJOINT**

Monsieur le Maire demande qui veut se présenter :

Monsieur Olivier MARTIN est seul candidat

Nombre de votants: 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés: 13 Majorité absolue: 7

– Olivier Martin a obtenu 13 voix.

M. Olivier MARTIN est désigné en qualité de troisième adjoint au maire de DANNEMOIS

## **3 - CONVENTIONS AVEC LES DIFFERENTES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à l' élu en charge des associations afin d'expliquer le dossier.

Cela concerne l'utilisation des différentes structures mises à disposition de ces dernières (salle des fêtes, Maison de la culture)

Il propose de faire des conventions adaptées aux activités des associations afin de permettre un nettoyage et une désinfection des locaux utilisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à rédiger la convention concernant les associations et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **4 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire donne la parole à l' élu en charge du scolaire afin d'expliquer le dossier.

Le référent explique qu'il est nécessaire de modifier le règlement de la façon suivante :

- Absence de l'enfant sur justificatif (certificat médical, décès et autres), le repas, la garderie du matin et du soir sera déduit ;

- Différencier le repas du moment de la garderie et de créer un prix de la façon suivante :

\* 4.50 pour le repas

\* création d'une garderie du midi à 1.50 euros

Il est précisé qu'un enfant qui mange à la cantine ne peut pas partir après le repas et le montant de la cantine reste inchangé à savoir 6.50 euros,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à modifier les tarifs de la cantine et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **5 - REMPLACEMENT DES ELUS DEMISSIONNAIRES DANS LES COMMISSIONS EXTERIEURES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux démissions Monsieur Frank SZYMCZAK et Mme Alexandra BELBEOCH, Maires-Adjointes, il faut les remplacer dans les commissions extérieures suivantes :

- CC2V : Monsieur SZYMCZAK Frank sera remplacé par Mme DOS SANTOS MORAIS Fernanda,
- Syndicat de Musique : Monsieur SZYMCZAK Frank sera remplacé par Monsieur Frantz VAUDRY en tant que membre titulaire,
- PNR : Mme Alexandra BELBEOCH sera remplacée par Madame Joana HAMONIAUX en tant que membre titulaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, le remplacement dans les diverses commissions extérieures ci-dessus.

## **6 - NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES SAGES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu quinze lettres de candidatures pour l'élection des membres du Conseil des Sages.

Il nomme les candidatures suivantes :

Mesdames Odette DESCHAMPS, Marie-Thérèse GUILLEVIC, Monique BONNEAU, Yvette COUDER, Ghislaine PASTY, Jacqueline HAMARD, Martine CLEMSON, Colette POWRIE

Messieurs François COUDERT, Robert SOUBIEUX, Jean ROSSAY, Michel BOURDEAU, Jean-Paul FOURNES, Michel LEMAIRE, Francis LEMENAGER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré nomme à l'unanimité au Conseil des Sages les personnes ci-dessus.

## **7 - CHOIX DU NOM DE LA NOUVELLE RUE DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA MESSE**

Monsieur le Maire informe que suite à la création du nouveau lotissement du Clos de la Messe, il faut donner un nom à l'impasse de ce lotissement.

Monsieur le Maire émet quatre propositions :

- \* L'impasse Claude François
- \* L'impasse des Magnolias
- \* L'impasse Zacharie BOCQUET
- \* L'impasse du Clos de la Messe

Le Conseil Municipal après un vote à bulletin secret décide de nommer la nouvelle impasse du lotissement l'impasse des Magnolias

## **8 - CONVENTION DE REJET DES EAUX PLUVIALES POUR LE LOTISSEMENT DU CLOS DU VERGER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de passer une convention de rejet des eaux pluviales pour le lotissement du Clos du Verger. Cette convention sera annexée et il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette dernière et tous documents s'y afférents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents

### INFORMATIONS DIVERSES

- CMJ : Election ce jour de 9 élus au CMJ issus de l'Ecole
- LA VALLE DE LA ROYA, le convoi est arrivé à bon port

La séance est levée à 20 heures 30

Fabien KEES

Fernanda DOS SANTOS MORAIS

Monique PAILLET

Fabrice DURAND

Jennifer GAUTRET

HAMONIAUX Joanna

Richard HEYSEN

Olivier MARTIN

Sandra RODIER

Olivier SAILLOUR

Bertrand SARREY

Frantz VAUDRY,

Laurence AFONSO